



DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LES CELEBRATIONS LITURGIQUES – COVID-19

SNPLS

Le contexte épidémique et les dispositifs de confinement des personnes ont des conséquences sur les dispositifs liturgiques concernant la célébration des sacrements, et plus particulièrement sur l'Eucharistie. Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, les ministres veilleront à **préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes** qui manifestent le salut de Dieu (communion eucharistique, onctions, imposition des mains...).

Voici quelques **éléments de discernement** qui seront appréciés selon les diocèses, les moyens de leur application, les lieux ainsi que le rythme de succession des célébrations.

Normes générales

Conformément aux recommandations de la Conférence des évêques de France, ces consignes générales continuent de s'appliquer afin de maintenir les églises ouvertes et l'accueil des personnes selon les règles sanitaires en vigueur :

- **Port du masque personnel** et usage du gel hydroalcoolique obligatoire par tous les participants, y compris pour le président et les concélébrants. Le chanteur-animateur peut s'en dispenser durant la célébration s'il est seul.
- Établir un **circuit entrée/sortie** pour éviter les croisements de personnes.
- **Portes ouvertes** si possible, sinon une désinfection régulière et plusieurs fois par jour des poignées et barres d'ouverture.
- **Bénitiers vides** et désinfectés.
- **Suppression des livres de chants** et de tous les éléments mis à disposition pour être réutilisés (bancs de prière, coussins, etc.).
- **Matérialisation des places à laisser libre afin d'assurer une distanciation correcte (2m)** en condamnant bancs et chaises à ne pas

occuper (prévoir un espace adapté pour les personnes à mobilité réduite).

- **Signalétique** qui informe sur les consignes de placement et les gestes barrières, et annonce avant chaque célébration.
- Pour les célébrations : mise en place d'un **service d'ordre** pour assurer l'accueil et la bonne répartition des participants.
- **Feuille de chants** : selon les possibilités, elle peut être mise à disposition sur le site internet paroissial ou envoyée préalablement par mail et autres réseaux sociaux. Elles peuvent être distribuées par des personnes après désinfection des mains. Les participants devront la rapporter chez eux. Le choix des chants et la présence d'un chantre-animateur peuvent permettre de limiter leur emploi. Si la projection des chants peut sembler opportune, elle se limitera aux chants qui le requièrent (entrée, communion). On évitera autant que possible de l'employer pour les chants de l'ordinaire de la messe (acte pénitentiel, gloria, acclamation, credo, prière universelle, sanctus, anamnèse, agnus) afin de maintenir l'attention sur l'action liturgique auxquels ils sont associés.
- **Servant(e)s d'autel** : on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils devront apporter leur aube pour chaque célébration.
- **L'emploi collectif des vêtements liturgiques sera proscrit.** Chaque célébrant devra se munir de ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. Il en sera de même pour les servants d'autel.

La collecte des troncs sera réalisée avec un rythme adapté. L'argent récolté sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décomptées.

Sacristie

Les sacristains veilleront à la préparation des célébrations en respectant avec soin les consignes générales et, plus particulièrement, celles nécessaires en fonction de la nature de la célébration sacramentelle ou non. Il sera nécessaire de limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques.

Un équipement adapté devra être fourni : masque, gants, etc.

Points d'attention :

- 1) Veiller à la **ventilation** des locaux en fonction des possibilités.
- 2) Organiser **l'entretien et la désinfection des lieux de célébration** (poignées de porte, crédences, etc.) avec une équipe désignée.

- 3) **Nettoyage de l'orfèvrerie sacrée** (patène, calices, ciboires, coupes de communion) à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- 4) La **préparation des objets** nécessaires à chaque célébration sera effectuée après désinfection des mains et respect des mesures d'hygiène. Au besoin, certains éléments à usage régulier pourront être désinfectés après chaque célébration (pupitre et ambon, anse du bénitier et goupillon, crédences, encensoir, etc.).
- 5) Les linges d'autel seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- 6) Les **micros seront pourvus d'une protection amovible** et jetable (film plastique) après chaque célébration. En cas d'impossibilité, on réservera un micro pour chaque utilisateur et il sera désinfecté après chaque célébration,
- 7) **Cierges et votives** de dévotion seront déposés après désinfection des mains,
- 8) Le **fleurissement** de l'église sera assuré en respectant les normes sanitaires et en limitant le nombre d'intervenants.

Célébrations des sacrements et des funérailles chrétiennes

Ces recommandations seront appréciées en fonction de la taille de l'édifice, du nombre de participants, de la concélébration éventuelle et des possibilités techniques propres à chaque lieu.

1 – Eucharistie

La célébration de l'eucharistie requiert une grande vigilance en raison de la consommation de la communion eucharistique et du nombre d'acteurs liturgiques requis.

- **Présidence** : Le missel sera réservé au seul président.

Il n'y aura **pas de baiser de paix**.

Le **lavabo** sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence.

Une patène sera réservée au président, il consommera le calice en dernier.

Les encensements seront possibles en veillant à la désinfection de l'encensoir et de la navette.

- **Processions** : on limitera les mouvements des processions d'entrée et de sortie. Il n'y aura pas de procession des dons.

- **Aspersion** : l'aspersion sera possible en renouvelant l'eau bénite après chaque célébration et en assurant la désinfection du bénitier et du goupillon à chaque utilisation.

- **Quête** : pas de transmission du panier de quête par les fidèles, au besoin prévoir des troncs à la sortie de la célébration.

- **Protection des hosties durant la prière eucharistique** : une coupe par zone de communion et par ministre sera prévue. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du président selon les normes liturgiques.

- **Ministres de la communion** : Pour donner la communion, les ministres porteront des masques et se désinfecteront les mains au préalable au gel hydroalcoolique. Le président leur donnera la communion, il leur remettra ensuite une coupe de communion puis une fois achevé la répartition il procédera à la désinfection des mains. L'ensemble des ministres se déplacera ensuite vers le point de distribution prévu. **Ils veilleront à ne pas toucher les mains des fidèles**, sinon il serait nécessaire de se désinfecter à nouveau les mains. À leur retour, ils déposent le Saint-sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence.

- **Procédure de communion** : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles. Le retrait du masque se fera au dernier moment (si c'est un masque chirurgical, on pourra, au moment de la communion ne retirer qu'un élastique, et refixer ensuite le masque ; s'il s'agit d'un masque avec lanière derrière la tête, il ne pourra être remis après la communion). La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre.

- **Conservation de l'eucharistie** : après la procession de communion, les hosties seront rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle. Elles ne pourront être employées le jour même.

Dispositions particulières en cas de concélébration avec plusieurs prêtres et/ou présence de diacres

Le président veillera à une bonne distanciation des concélébrants entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique. Les concélébrants communiants aux hosties d'une coupe réservée à cet effet. La communion se fera par intinction.

Le diacre veillera à se désinfecter les mains avant toute manipulation d'objet transmis à un autre ministre, en particulier pour la doxologie.

2 – Baptême

Outre le respect des normes générales ci-dessus et de celles du rituel du baptême des petits-enfants :

- Le nombre de famille sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.
- Les familles utiliseront leur propre crayon pour la signature des registres.

3 – Confirmation

Outre le respect des normes générales ci-dessus, des normes du rituel de la confirmation et d'une répartition distanciée des confirmands :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- Le parrain ou la marraine se désinfecteront les mains avant d'accompagner leur confirmand et lui poser la main sur l'épaule.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.

4 – Initiation chrétienne des adultes

Pour la célébration des sacrements de l'Initiation chrétienne des adultes, on se référera aux normes du rituel et aux recommandations pour le sacrement de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation.

5 – Funérailles

Outre le respect des normes générales ci-dessus et celles du rituel des funérailles :

- Les entreprises de Pompe Funèbre seront invitées à respecter les normes en vigueur (masques, etc.).
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.
- Des troncs seront mis à disposition à défaut des corbeilles de quête qui ne peuvent circuler parmi les participants.
- S'il y a un livre de condoléances, on ne mettra pas de crayon à disposition.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

6 – Mariage

Outre le respect des normes générales ci-dessus et les normes du rituel du mariage :

- Les fauteuils des mariés seront nettoyés après chaque célébration.
- Les livrets de célébration seront distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

7 – Pénitence et réconciliation

L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire.

On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.

En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veillera à organiser un mouvement digne et respectueux.

8 – Onction des malades

Outre le respect des normes générales ci-dessus et les normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.